

Commune de MONTMEYRAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D220413-09

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents : Florian MARTIN

Excusés : Florent FAUCHERY (procuration à Régis MARCEL), Danielle JOLLAND (procuration à Catherine RISSOAN)

Secrétaire de séance : Régis MARCEL, assisté de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET : Electrification – Convention avec le SDED pour le raccordement de la station d'épuration des Dorelons

Vu le projet de raccordement présenté par le SDED sous la référence 262060079AER
Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Opération : **Électrification**

Raccordement au réseau BT sur voie publique pour alimenter la construction d'une station d'épuration par Valence Romans Agglo

Dépense prévisionnelle HT 10 317.06 €

Dont frais de gestion : 515. 85 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 7 569. 89 €

Participation communale 3 263.02 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF
- Approuve le plan de financement, sachant que la participation communale pourra être répercutée au pétitionnaire.
- Donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	22
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 14 avril 2022

Le maire, Olivier ROCHAS

 